

2. Audio-Visual Systems (division de Anglo-photo) ne répondait pas aussi parfaitement aux critères de l'O.N.F. que le Centre d'éducation visuelle. Le contrat a été adjugé au Centre d'éducation visuelle pour les motifs suivants: la société se spécialisait dans les documents audio-visuels; les membres de son personnel possédaient une bonne connaissance de l'application de l'audio-visuel aux besoins de l'enseignement et de sa publicité; ses ressources financières étaient suffisantes; la direction avait déjà démontré sa compétence; le haut personnel jouissait d'une excellente réputation dans les milieux de l'enseignement non seulement au Canada, mais à l'étranger, et connaissait très bien le matériel réalisé par l'Office national du film. Le Centre possédait un choix plus complet de documents audio-visuels qui ne faisaient pas concurrence à ceux de l'O.N.F.

[Traduction]

L'ONF—APPARTENANCE DES MAISONS DE DISTRIBUTION D'ENSEMBLES AUDIO-VISUELS

Question n° 1693—M. Nowlan:

1. Les propriétaires et les exploitants des distributeurs choisis par l'Office national du film sont-ils canadiens et, sinon dans quelle mesure appartiennent-ils à des intérêts étrangers?

2. Le Centre d'éducation visuelle a-t-il déjà compté un quatrième associé et, dans l'affirmative, a) qui était-il, b) de quel pays venait-il, c) quand a-t-il mis fin à son association avec le Centre d'éducation visuelle?

3. Le Centre d'éducation visuelle ou l'un de ses propriétaires ou associés a-t-il signé quelque contrat ou accord que ce soit influant sur sa propriété et son contrôle financier, ou ayant trait à sa propriété et à son contrôle financier, avec un certain Charles Benton, président de Film Inc., de Wilmette, Ill. (É.-U.), ou avec quelque autre société dont M. Benton est le propriétaire ou l'exploitant et, dans l'affirmative, quelle est la nature de ce contrat ou accord?

4. Le Centre d'éducation visuelle a-t-il acquis des droits de distribution à l'égard de productions de la Société Radio-Canada et, dans l'affirmative, a) à l'égard de quelles productions, b) à quelle date, c) a-t-on procédé à un appel d'offres à ce sujet?

[Français]

L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État): L'Office national du film me transmet les renseignements suivants: 1. Les trois maisons de distribution de documentation audio-visuelle choisies par l'O.N.F. pour la vente de son matériel audio-visuel au Canada sont canadiennes. L'Office national du film a inclus à cet effet la clause suivante dans les contrats: «Le distributeur garantit que pour la durée du contrat, la propriété totale ou la majorité absolue du capital actions émis sera entre les mains de citoyens canadiens résidant au pays. Si le distributeur vend la propriété totale ou la majorité absolue de son capital actions émis, l'Office se réserve le

[L'hon. M. Pelletier.]

droit de réviser et de résilier le présent contrat, sous réserve de toutes autres clauses du présent contrat».

2. Au meilleur de la connaissance de l'O.N.F., Films Inc. de Willmette (Illinois) avait et a encore un intérêt minoritaire dans le Centre d'éducation visuelle.

3. Comme il est stipulé dans la réponse 2 ci-dessus, Films Inc. a un intérêt minoritaire dans le Centre d'éducation visuelle. L'Office national du film ne possède pas de détails sur cette entente.

4. Sans objet.

NOMS DES POINTS DE LIVRAISONS AUX SILOS À GRAINS

[Traduction]

Question n° 1695—M. Burton:

Quels sont les noms des 22 points de livraison des silos à céréales du Manitoba et des 31 points de livraison des silos de la Saskatchewan qui étaient sur le contingentement initial d'unités le 13 avril 1970?

L'hon. Otto E. Lang (ministre d'État): Voici les noms des 22 points de livraison aux silos à céréales du Manitoba et des 31 points de livraison de la Saskatchewan qui figuraient au contingentement unitaire initial du 13 avril 1970: Manitoba: Barnsley, Birtle, Darlingford, Cypress River, Deloraine, Foxwarren, Goodlands, Gretna, Holland, Holmfild, Killarney, Landseer, McTavish, Medora, Melita, Morden, Nesbitt, Plum Coulee, Reston, Sinclair, Treherne, Winkler.

Saskatchewan: Archerwill, Churchbridge, Codette, Cymric, Drake, Duval, Foam Lake, Garrick, Glamis, Govan, Leslie, Lockwood, Marchwell, Mozart, Nipawin, Pambrun, Redvers, Rose Valley, Rouleau, Shamrock, Sheho, Simpson, Smeaton, Stalwart, Tuffnell, Tyvan, West Bend, White Fox, Wishart, Vogel, Burrows.

LES PROPOSITIONS RELATIVES À LA POLITIQUE INDIENNE—EMBAUCHAGE D'EXPERTS

Question n° 1704—M. Simpson:

1. Combien d'experts le gouvernement a-t-il embauchés ou à qui il a adjugé des contrats afin de connaître les moyens à prendre pour faire accepter aux Indiens des diverses parties du Canada les propositions relatives à la politique indienne?

2. Quels sont les noms de ces experts?

3. Quelle rémunération chacun a-t-il reçue?

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): 1. Le ministre a passé contrat avec les personnes suivantes pour des services de consultation ou de liaison: